

Cisse Infeau n°3 Cisse Infeau n°3



Novembre –
Décembre 2012



Travaux en cours sur le bassin

Fauchage des bords de Sixtre



La fauche des bords et du fond du lit de la Sixtre a été réalisée ce mois de Novembre. L'objectif : éviter un comblement et une fermeture du ruisseau, assec une partie de l'année, et qui pourrait engendrer des phénomènes d'inondations lors de pluies soudaines et intenses... Une réflexion sur la pérennisation de ce genre d'action est engagée au niveau du Syndicat. (cf « informations »)

Lutte contre la Jussie sur le secteur de Vernou-sur-Brenne

La deuxième phase des travaux de lutte contre la Jussie sur le site des madères (Vernou-sur-Brenne), doit débuter en cette fin du mois de Décembre. L'opération consiste en l'implantation de « boudins de cocos végétalisés » (cf photo) et boutures de saules sur les secteurs de Jussie préalablement arrachés afin de mettre en place une concurrence végétative « opérationnelle » dès le printemps prochain.



Restauration de la zone humide de Nazelles-Négron

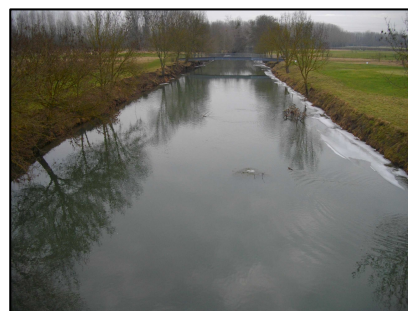


La restauration d'une zone humide et la création d'une frayère à Brochet devraient débuter à la fin du mois sur la commune de Nazelles-Négron. L'objectif : le retour d'une diversité faunistique et floristique sur ce secteur de Cisse qui a été très impacté par l'action de l'homme dans les années 70.

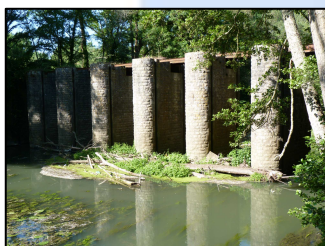
Restauration morphologique du lit de la Cisse sur sa partie Ligérienne

Des travaux de reméandrage et de resserrement du lit sont prévus sur la commune de Noizay et Vouvray. Au cours de ce programme de diversification de l'écoulement et de désenvasement, le lit sera resserré de moitié.

Sur le premier secteur, il s'agit d'une banquette venant en complément de celles mises en place en 2011 sur la commune de Noizay. Pour ce qui est de Vouvray, il s'agit du secteur du Golf de la Cisse, connu pour son envasement important. A noter que sur ce site, un effort devra être effectué pour conserver le cadre paysager et environnemental du golf (engazonnement et installation de plants d'hélophytes).



Restauration de la continuité écologique sur l'ouvrage à Poutrelles (commune de Vouvray)



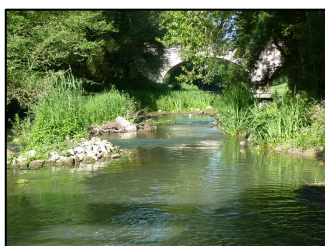
La Cisse ligérienne (entre Vouvray et Chouzy) est classée comme cours d'eau pour la protection des poissons migrateurs (Anguille). Afin d'améliorer leur migration, les ouvrages barrant le bon écoulement de l'eau et la bonne circulation du poisson devront être aménagés.



A ce titre, le Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse prévoit l'aménagement de l'ouvrage à Poutrelles sur la commune de Vouvray en créant une ouverture en forme de « V » dans le radier de l'arche la plus large (5.20m).

Cette échancrure aura pour objectifs :

- restaurer le franchissement piscicole de l'aval vers l'amont,
- faciliter la descente des sédiments d'amont vers l'aval.



Ce dernier point permettra un désenvasement en amont de l'ouvrage. Cependant, ce désenvasement sera assez faible puisque la volonté du Syndicat n'est pas un abaissement de la lame d'eau trop important en amont vu le nombre de riverains bordant la Cisse.



Réception de chantier

Restauration de la zone humide des Rinceaux sur la commune de Molineuf

Comme annoncé lors du dernier « Cisse inf'eau n°2 », une réception de chantier est prévue pour les travaux de restauration sur le site des Rinceaux. Les dernières plantations étant en cours de réalisation, la réception de chantier sera programmée courant janvier. Une invitation sera envoyée à l'ensemble de la commission géographique concernée ainsi qu'aux membres du bureau.



Arrêté en cours sur la Cisse

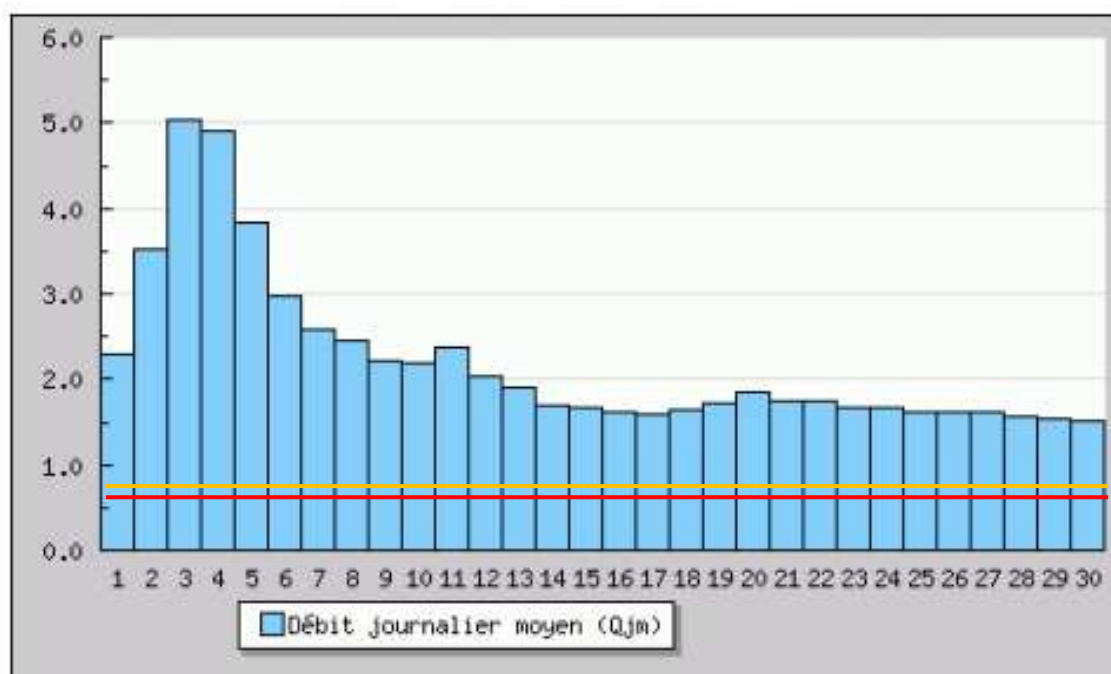
Il n'y a pas d'arrêté en cours sur le bassin de la Cisse

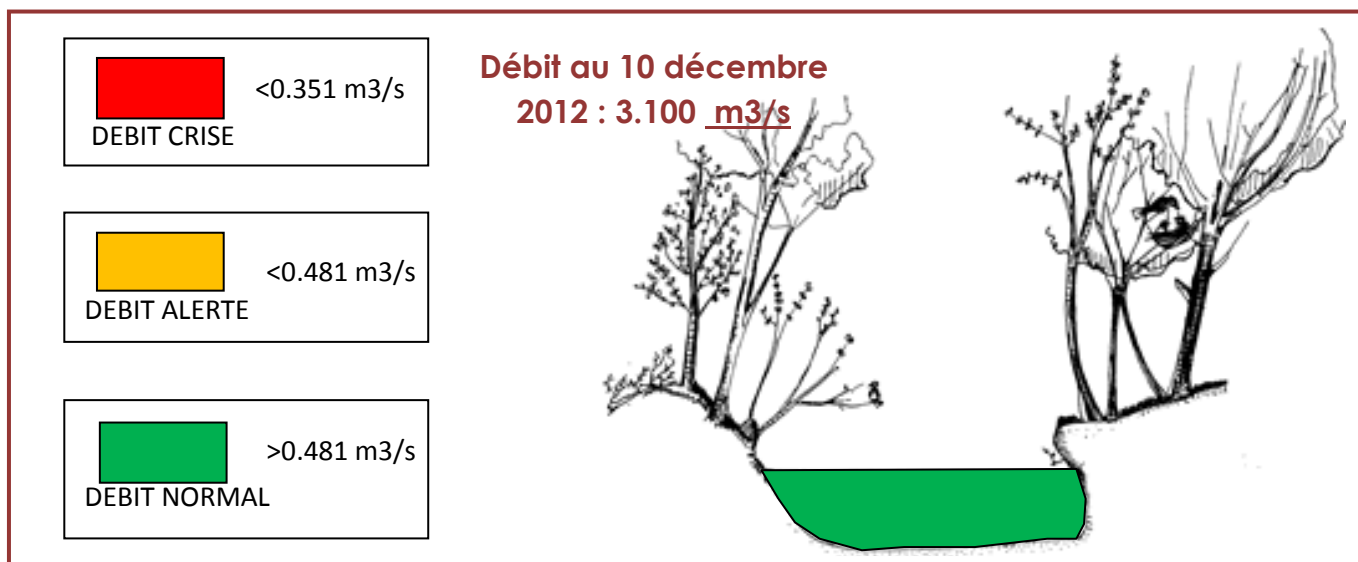


Situation hydrologique

Evolution du débit sur la station de Nazelles-Negron pour le mois de Novembre 2012 (source DREAL Centre)

Débits journaliers en m³/s

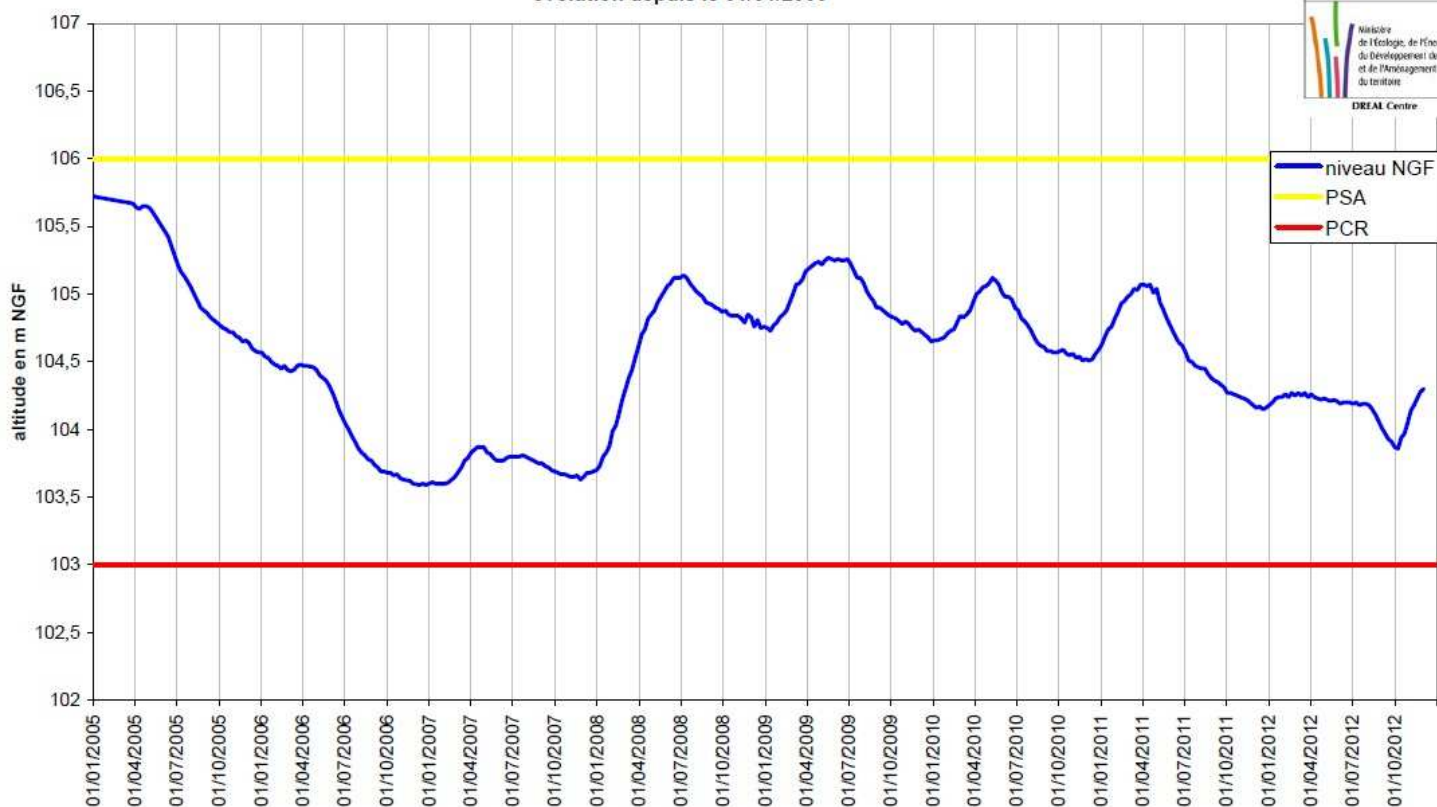




Evolution de la nappe de Beauce (source DREAL Centre)

Indicateur piézométrique Beauce blésoise

(moyenne en m NGF des niveaux des piézomètres de Sérès, Villeromain, Oucques et Champigny-en-Beauce)
évolution depuis le 01/01/2005



Contrairement à l'année dernière, nous avons eu un début d'automne assez pluvieux, ce qui a pour conséquence directe une remontée significative du niveau de la nappe (toute proportion gardée, puisque nous atteignons juste le niveau du début d'année). Il faut espérer qu'il en soit de même pour toute la période hivernale afin de pouvoir démarrer une nouvelle saison avec un niveau de nappe supérieur à l'année précédente et donc inverser la tendance générale.



Agenda du Syndicat



Mercredi 19 Décembre 2012 – Conseil Syndical



Informations

Cours d'eau : un entretien régulier, un milieu vivant préservé

La démarche du Syndicat concernant l'entretien des bords de rivières et fossés (coupes d'arbres, débroussaillage, fauchage...) va rentrer dans une nouvelle dynamique à partir de l'année 2013. En effet, la conséquence croisée de la baisse des financements sur ces sujets et la fusion des Syndicats doivent réorienter les actions mises en place sur les bords de Cisse.

Les prises en charge totale de ces travaux ne seront plus possibles, le Syndicat va donc mener des actions de conseil et « d'assistance » envers les riverains concernés par des problématiques de chutes d'arbres, embâcles ou faisant face à un défaut d'entretien. . Des techniques alternatives, permettant un entretien des bras (souvent assec) de la Cisse sur la tête du Bassin, seront encouragées ... Les plantations de haies alternées en sont un exemple.

Une fiche d'information et de conseil est en cours d'élaboration et sera envoyée aux riverains de la Cisse afin de les sensibiliser sur leurs droits et devoirs...

Pour rappel-

Quelques extraits du Code de l'Environnement :

Art. L215-14 → « Le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau. L'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique notamment par l'enlèvement des embâcles, débris et atterrissement, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives. »

Art. L215-2 → « Le lit des cours d'eau non domaniaux appartient aux propriétaires des deux rives. Si les deux rives appartiennent à des propriétaires différents, chacun d'eux a la propriété de la moitié du lit, suivant une ligne que l'on suppose tracée au milieu du cours d'eau [...] et chacun de ces riverains doivent en exécuter l'entretien, conformément à l'article L.215-14 »

Art. L215-16 → « Si le propriétaire ne s'acquitte pas de l'obligation d'entretien régulier qui lui est faite par l'article L.215-14, la commune, le groupement de communes ou le Syndicat compétent, après une mise en demeure restée infructueuse à l'issue d'un délai déterminé dans laquelle sont rappelées les dispositions de l'article L.435-5, peut y pourvoir d'office à la charge de l'intéressé. »



L'Agence de l'Eau vous consulte :

CONSULTATION DU PUBLIC SUR L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

L'eau vous consulte

du 1^{er} novembre 2012 au 30 avril 2013

Questionnaire du bassin Loire-Bretagne



Ministère de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Énergie

Du 1er novembre 2012 au 30 avril 2013, l'eau vous consulte. Votre avis sera précieux pour préparer la prochaine stratégie de reconquête de la qualité de l'eau, le Sdage 2016-2021.

Pour participer : <http://www.eau-loire-bretagne.fr/>



Toute l'équipe du Syndicat vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année



Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse

4 rue Bailli, 41 190 HERBAULT

Secrétariat : 02.54.46.25.78 / smbcisse@orange.fr

Technicien : 06.46.67.49.68 / v.bahe-smbcisse@orange.fr

Directeur : 06.71.03.64.17 / lcognard-smbcisse@orange.fr